

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 5

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

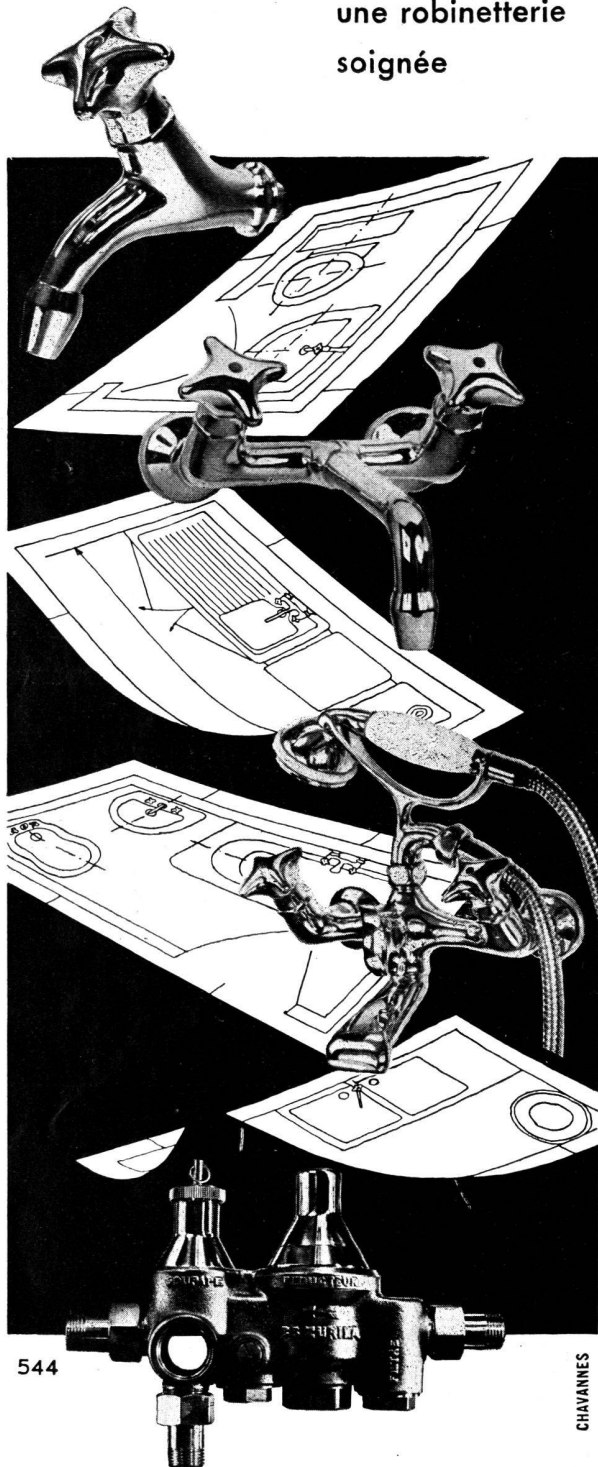
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Une installation
bien conçue
comporte
obligatoirement
une robinetterie
soignée



**KUGLER S. FONDERIE ET
A. ROBINETTERIE**

GENÈVE
ZURICH

La Jonction tél. (022) 24 72 35
Neumühlequai 32-34 tél. (051) 26 47 42

INFORMATIONS

Politique du logement en Grande-Bretagne

M. Duncan Sandys, « Minister of housing and local government », a prononcé à Birmingham, le 11 janvier 1955, un discours sur la politique du logement en Grande-Bretagne.

En ce qui concerne la construction, il estime qu'entre 340 000 et 350 000 logements nouveaux ont été construits en Grande-Bretagne en 1954. Ainsi, depuis la guerre, près de deux millions de logements ont été construits et environ six millions de personnes relogées, ce qui représente une sur huit des personnes que l'on rencontre dans les rues et pour les trois quarts dans des logements érigés par les « autorités locales ».

En matière de taudis, le ministre a demandé aux autorités locales d'en établir le bilan et de préparer un plan de démolition ainsi que de relogement de leurs occupants. Il pense qu'il existe environ un million de taudis et qu'il faut avoir pour objectif de les supprimer en une dizaine d'années. Il faut également moderniser les vieux logements et le gouvernement s'y emploie par des allocations de crédits qui peuvent atteindre 50% des dépenses et s'élever à 400 livres.

Enfin, il importe de résoudre le problème de la concentration de population dans les grands centres urbains par la création de nouvelles villes et par le développement de certaines petites villes. U.I.O.F.

La peine des femmes

Il y a quelques années, une enquête par sondage a été effectuée en Suisse par l'entreprise « Analyses économiques et sociales S.A. » auprès d'un millier de ménagères des milieux les plus divers.

Elle a permis d'établir un tableau des travaux ménagers éminemment suggestif.

C'est ainsi qu'on peut apprécier le temps employé par la femme pour l'accomplissement des divers travaux ménagers, d'une part, et, de l'autre, classer ces travaux suivant la dépense d'énergie qu'ils représentent :

	Temps	Peine
Cuisiner	34,9	1,7
Préparer les légumes	14,0	0,9
Nettoyer les planchers	13,8	41,8
Lessiver	8,9	32,2
Raccorder	7,2	0,7
Relaver	5,4	2,4
Autres nettoyages	4,7	5,1
Ranger	2,1	0,5
Enlever la poussière	1,4	0,5
Chauffer	1,4	2,6
Repasser	1,2	3,8

On peut aussi remarquer que la cuisine vient en tête, quant au temps qu'il faut lui vouer (35%), préparation des légumes (14%), relavages (5,4%).

Ensuite interviennent les travaux d'entretien du logis : nettoyage des planchers (13,8%), autres nettoyages (4,7%), mise en ordre (2,1%), chauffage (1,4%), dépoussiérage (1,4%).

L'entretien des vêtements et du linge se répartit comme suit : lessive (8,9%), raccommodages (7,2%), repassage (1,2%).

Quant à la dépense de forces que demandent ces différents travaux, en tête se placent les travaux de nettoyages et d'entretien, la lessive et le repassage. A. B.

Assurance invalidité

M. C.F. Ducommun, sous-directeur à la Société des Produits Nestlé S.A., à Vevey, a présenté, à l'occasion d'une assemblée générale de l'Association suisse de prévoyance sociale privée, un exposé sur « les expériences faites dans les entreprises en matière d'invalidité ».

L'auteur a dit en particulier que l'industrie ne rejette plus ses propres infirmes. Dans toute la mesure du possible, les industriels donnent à leurs grands malades du travail à domicile, une fois que les prestations de la caisse maladie — qui peuvent s'étendre sur plus de deux ans — ont pris fin.

Mais le problème le plus difficile à résoudre est celui de l'assurance. En effet, plus de 90% des cas d'invalidité proviennent de la maladie, alors que le pourcentage d'invalidité imputable aux accidents reste inférieur à 10%. Ces chiffres montrent combien il est important de poursuivre l'étude du problème de l'invalidité par maladie. Sans disposer de chiffres précis, l'auteur a relevé qu'en tenant compte des grandes caisses autonomes publiques ou privées (P.T.T., C.F.F., cantons, communes, grandes sociétés industrielles ou commerciales), on peut estimer que 50% des employés et ouvriers sont protégés contre l'invalidité ; mais il reste l'autre moitié ! La question financière est le principal obstacle au développement de l'assurance invalidité dans certaines industries. M. S.

La mutualité, sauvegarde de la liberté

Nombreux sont les organismes, dans notre pays, qui ont à leur base le principe de la mutualité (caisse maladie, accidents, Caisses Raiffeisen, etc.). On sait moins que, il y a trois ans, fut créé un groupement

technique spécialisée qui se propose d'étudier, sur le plan international, tous les problèmes qui intéressent la mutualité: l'Association internationale de la mutualité.

Son président, M. Otto Schmid, dit notamment à ce sujet:

« Il serait vain d'ignorer délibérément certains dangers que comporte l'évolution des réalisations de la sécurité sociale, qui résultent de ce qu'elle ne tient qu'insuffisamment compte des particularités des différents milieux auxquels elle s'applique, et par conséquent de la diversité des besoins ressentis.

» L'histoire a pourtant démontré que toute centralisation comporte un danger de nivellement qui nuit à la saine volonté d'entraide et de collaboration, quand elle ne détruit pas ces précieux éléments. La mutualité s'efforce d'obtenir le résultat inverse, en favorisant l'entraide et en donnant à chacun le sens de ses propres responsabilités. Cela n'est toutefois guère concevable que dans une atmosphère libre de contrainte, où chacun accepte sa part de charges et de devoirs.

» Selon le point de vue de la mutualité, la tâche de l'Etat doit consister à promouvoir le développement d'institutions autonomes, puis à exercer sur elles un contrôle qui ne nuise pas à l'initiative individuelle. C'est cet état d'esprit que notre jeune association désire développer et cultiver sur le plan international. Pour mieux atteindre ce but, il est nécessaire, voire indispensable, que chaque pays puisse largement utiliser à son profit les expériences faites ailleurs au moyen d'échanges de vues intensifs et amicaux. » M. S.

Une heureuse coordination des efforts en matière de construction de logements

L'Ordre professionnel a publié, au sujet de la nouvelle loi vaudoise sur les mesures de coordination en matière de logement, une interview de l'ancien conseiller d'Etat P. Chaudet, alors chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du canton de Vaud, dont voici la conclusion:

« Le premier, le canton de Vaud, s'est écarté de la solution facile des subventions versées par la collectivité pour rechercher un système peut-être apparemment plus complexe à certains égards, mais économiquement plus normal et plus sain, sans être socialement moins efficace.

» Tout d'abord, il tente d'agir préventivement en exerçant une activité de coordination des efforts officiels et privés, susceptible de régulariser le problème du logement, en faisant concorder les genres de logements à construire avec les besoins à couvrir. C'est seulement à titre extraordinaire, et si les moyens de coordination se révèlent insuffisants, que le canton, avec la collaboration des communes intéressées, intervient par des mesures financières. Toutefois, celles-ci ne doivent pas mettre les finances de la collectivité à contribution si des moyens indirects suffisent, tels que le financement des constructions par le moyen de capitaux obtenus à un taux d'intérêt réduit grâce à un système de garanties qui atténuent ou suppriment les risques.

» La solution vaudoise paraît constituer une politique du logement à longue échéance en donnant à l'Etat, aux communes, aux sociétés coopératives d'habitation et autres institutions analogues, les moyens les plus simples de collaborer à une belle tâche, celle d'offrir à toutes les catégories de la population, et dans le cadre de l'intérêt général, l'habitat le plus conforme à leurs besoins et à leurs possibilités. Ces moyens paraissent judicieux en ce sens qu'ils confient à l'économie privée la tâche essentielle et ne font intervenir les pouvoirs publics, Etat et communes, que dans la mesure indispensable et sous la forme la moins onéreuse pour leurs finances. » M. S.

Le coin des repas

Dans la maison moderne, l'ancienne « salle à manger » disparaît. Un espace suffisant est en général ménagé pour les repas dans la salle de séjour, ou bien cette salle est juxtaposée à la cuisine, dont elle est séparée par un bloc étagère et placard.

Mais, comme le souligne M^{lle} M. Barthélemy, chargée de cours à l'Institut social et familial ménager, à Paris, dans son étude sur le rôle et le caractère des pièces de l'habitation (*Ecole ménagère française*, 2/54):

« La formule la plus utilisée actuellement est celle d'un « coin des repas » permanent dans cette même salle de séjour. Mais, incorporée ou non à la cuisine, la salle à manger exige certaines conditions essentielles: une aération suffisante, une lumière bien dosée, une chaleur tempérée pour prévenir l'impression congestive d'étouffement tout en assurant une sensation de bien-être, un décor clair et gai, mais non de couleurs vives et crues... un mobilier réduit à l'essentiel, la table dressée étant l'élément capital.

» Si la salle à manger est intégrée à la cuisine, le caractère de la pièce à double usage se modifie dans chacune de ses parties. Sans abandonner sa netteté, indispensable plus que jamais à l'heure du repas, la cuisine atténue son aspect fonctionnel de « laboratoire » par quelques détails de pur agrément. Le bouquet émigre de la table des repas, où il serait un peu encombrant, sur un des plans de travail à cette heure rigoureusement nets. La corbeille de fruits du dessert, le service à café y trouvent également leur place; tandis que, grâce à l'emploi de la vaisselle en plastique, les récipients mêmes de la cuisson sont apportés sur la table des repas, dressée à l'écart de l'évier et du fourneau, et avec un parti pris de simplicité rustique. Ces détails plaisants relient, comme par un fil invisible, mais sensible à l'âme, le travail positif de la mère de famille à cette atmosphère d'abandon confiant et joyeux qui enveloppe la table des repas, dans un intérieur bien uni. L'intimité naît et se nourrit de ces nuances presque insaisissables. »

STELLA

PEINTURES MODERNES POUR LE BATIMENT



ASTRALO

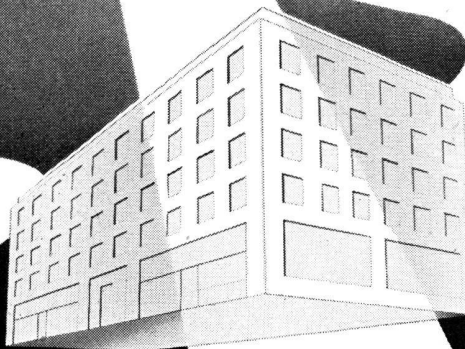
BADIGEON A L'EAU FROIDE

ASTRALIN

PEINTURE-DISPERSION POUR INTERIEUR

ASTRALEX

PEINTURE-DISPERSION POUR EXTERIEUR

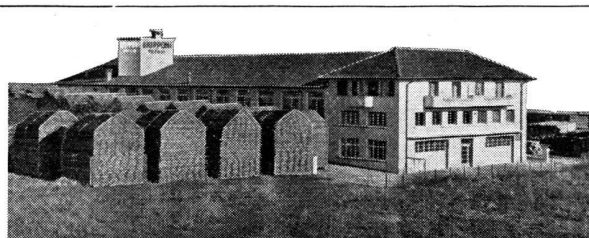


STELLA S.A.

FABRIQUE DE VERNIS - COULEURS
ET ENCRE D'IMPRIMERIE

CHÂTELAINE - GENÈVE

Tél. (022) 33 42 60



GIUPPONE FRÈRES

ENTREPRISE DE MENUISERIE

LAUSANNE-MALLEY 16 TÉLÉPHONE (021) 24 01 61

Entreprise de ferblanterie
Couverture - Appareillage
Concessionnaires

Christin & Bürki

Ancienne Maison Christin Frères

Lausanne - Rue de la Barre 4

Tél. 22 93 84 - Maison fondée en 1876

Paratonnerres

Vérification électrique